



Reconnaissance de dette , validité?

Par **MBN80**, le **24/02/2015** à **18:06**

Bonjour à tous,

J'ai besoin d'aide pour vérifier la validité d'une reconnaissance de dettes.

Il s'agit, visiblement, d'une dette entre mon père (A) et ses parents (B). Tous sont décédés à ce jour.

La reconnaissance de dette est une lettre informatique imprimée et signée par mon père (A) stipulant que la dette est due à son frère (C).

En aucun cas mes grands parents (B) n'ont signé cette lettre car ils étaient déjà décédés. Mon père a signé cette lettre quelques semaines avant son décès (imbibé de médicaments et de chimio).

Quels critères constituent la validité de cette reconnaissance?

Merci d'avance pour vos conseils et réponses.

Par **domat**, le **24/02/2015** à **20:15**

bsr,

si le document indique que votre père devait une somme à son frère, je ne vois pas en quoi les grands parents seraient concernés.

seul le frère doit savoir si votre père lui devait de l'argent.

cdt

Par **MBN80**, le **24/02/2015** à **22:52**

Merci pour votre réponse. Cette dette semble être entre mon père et ses parents. Mon oncle est-il en droit de nous réclamer cet argent?

Par **domat**, le **24/02/2015** à **23:48**

si sur cette reconnaissance de dette, votre oncle est le créancier et votre père le débiteur, la dette est à payer par les héritiers de votre père.